



Service des Sports

FB/CG/CL N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que le Boulodrome situé
au parc Honoré de Balzac

ARRETE

ARTICLE 1

Le boulodrome situé au parc Honoré de Balzac sera fermé le mardi 22 août 2023 à partir de 18h00.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Villeparisis, le 06/07/2023



Cyrille GUILBERT
Adjoint au Maire
Chargée des sports
et des manifestations sportives

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230706-23_08097-AI
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023